

Gilles Bresson

## ***Les monastères des Grandmontains*** ***Histoire et architecture***

*Basilique de Verdélais, 2 décembre 2012*

L'ordre monastique des grandmontains a été fondé au XII<sup>e</sup> siècle en Limousin, par les disciples d'un ermite auvergnat : *Etienne de Thiers (1045-1125)*. Etienne est le fils unique du vicomte de Thiers. A la mort de ses parents, il abandonna ses biens et son titre pour se retirer comme ermite, vers 1076, dans le bois de Muret, près d'Ambazac (Haute-Vienne). - On y voit toujours quelques ruines de l'oratoire du saint et la fontaine Saint-Etienne. Aux disciples qui le rejoignent, Etienne enseigne essentiellement l'Évangile. Son disciple préféré est, issu d'une famille noble de Chalus en Limousin, Hugues de la Certa (1071-1157) rejoignit Etienne de Muret en 1111. Il devint son disciple préféré. De mémoire, il dicta, en 1156, les enseignements d'Etienne, qui servirent de base à la règle de Grandmont. Tous deux sont représentés sur un des vestiges précieux des Grandmontains : un magnifique émail sur un reliquaire.

### ***La règle de Grandmont***

Rédigée entre 1140 et 1150 par le 4<sup>e</sup> prieur de l'Ordre, Etienne de Liciac, la *règle de Grandmont* comprend 65 articles avec pour principes :

- l'obéissance à Dieu et au pasteur qui dirige la communauté ;
- la vie dans la solitude d'un lieu retiré ;
- la prière dans la contemplation et le détachement des biens matériels ;

- le refus de la possession de terres hors de l'enclos ;
- le refus de toute fonction paroissiale ou évangélistique ;
- la non tenue d'archives, pour ne pas plaider en justice ;
- la non possession de bétail ni de revenu agricole ;
- l'accueil des pauvres avec bienfaisance dans leur maison.

La règle fixait, bien sûr, les *conditions d'entrée* dans l'Ordre :

- avoir plus de vingt ans ;
- n'être ni infirme ni lépreux ;
- avoir abandonné ses terres détenues à l'extérieur.

En outre la règle de Grandmont fixait les *modalités de la vie communautaire* avec l'obligation du silence, comment acheter ou vendre, emprunter ou prêter de l'argent, recevoir des dons ou distribuer les aumônes, donner le soin aux malades, etc. Deux types de frères devaient cohabiter dans chaque maison :

- Les Clercs « *voués exclusivement aux louanges divines et à la contemplation...* ».
- Les Convers « *chargés du temporel afin d'éviter aux clercs les soucis des choses extérieures* ».

Chaque maison était administrée par un « *dispensateur* » choisi parmi les convers. Par la suite, un « *correcteur* » fut élu parmi les clercs pour régler les *problèmes spirituels* de la communauté. *A parts égales*, les clercs et les convers se réunissaient au prieuré chef d'ordre pour élire un nouveau Prieur choisi parmi les clercs.

Le prieuré de Grandmont est devenu *abbaye en 1317* ; il a été détruit en 1740. Le 7<sup>e</sup> prieur de Grandmont, *Gérard Ithier*, élu en 1188, obtint du pape Clément III la *canonisation d'Etienne* de Muret par une bulle donnée au Latran le 21 mars 1189. La cérémonie de canonisation donna lieu le 30 août 1189 à une magnifique cérémonie en présence du cardinal Jean de St Marc et de nombreux évêques ainsi qu'une foule immense. Henri II Plantagenêt ne put y assister étant décédé le 6 juillet 1189.

### *Extension rapide de l'ordre de Grandmont :*

- Au milieu du XII<sup>e</sup> siècle : 12 maisons ;
- En 1163 : 74 maisons ;
- En 1170 : 88 maisons ;
- Au début du XIII<sup>e</sup> siècle : environ 100 maisons ;
- A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : 144 maisons en France, 2 en Navarre et 3 en Angleterre avec un total de 882 clercs.



Les 152 celles grandmontaines de France

## *L'extension rapide de l'ordre de Grandmont*

L'augmentation du nombre de clercs par rapport à celui des convers, passant de 1 pour 8 en 1140 à 1 pour 3 en 1180 amena les clercs à revendiquer le pouvoir temporel dans les maisons. Le mépris des clercs lettrés pour les convers illettrés qui, jusqu'alors administraient les maisons selon la règle, entraîna un fort ressentiment chez ces derniers qui se révoltèrent à plusieurs reprises entre 1185 et la fin du XII<sup>e</sup> siècle. La paix ne revint qu'avec le tarissement du recrutement... des convers. Les crises internes entraînèrent l'intervention de plusieurs papes pour réformer l'ordre :

- Le pape Honorius III accorda en 1219 aux grandmontains *Le Grand Privilège* qui soumettait le convers chargé du temporel à l'autorité du correcteur.
- Le pape Clément V passa à Grandmont en 1306 et examina la règle et édicta en 1309 quelques modifications : autorité absolue du prieur et nécessité pour lui de visiter les maisons.

Celui-ci est néanmoins soumis au contrôle de 12 *définiteurs* choisis par le Chapitre général. La réforme radicale de l'Ordre de Grandmont fut l'œuvre du pape Jean XXI (1245-1334), élu en 1316. Par une bulle du 1<sup>er</sup> novembre 1317, le pape Jean XXII réorganisa profondément l'ordre de Grandmont. La règle primitive de l'Ordre est abandonnée ;

- Le prieuré de Grandmont est élevé en abbaye chef d'Ordre,
- Transformation de 39 maisons en prieurés indépendants auxquels sont rattachés plusieurs *celles* annexes.
- Cette réforme mettait fin à l'érémisme originel des Grandmontains voulu par Etienne de Muret, et calquait son organisation sur celle des Bénédictins.
- Le pape nomma Guillaume Pellicier comme 1<sup>er</sup> abbé de Grandmont le 1<sup>er</sup> décembre 1317.

*La commence* fut introduite à Grandmont en 1471 lorsque le duc d'Auvergne obligea Guillaume de Fumel, élu 8<sup>e</sup> abbé, à résigner son abbaye en faveur de son frère

Charles de Bourbon, alors évêque de Lyon. Renforcée avec le concordat passé en 1516 entre le pape Léon X et François 1<sup>er</sup>, la commende fut organisée sous l'autorité du Roi. Se succéderont à Grandmont 8 abbés commendataires jusqu'en 1579, car le roi Henri III avait décidé par l'ordonnance de Blois que désormais les abbés des grands ordres monastiques seraient élus.

### *Réforme de Charles Frémon au XVII<sup>e</sup> s.*

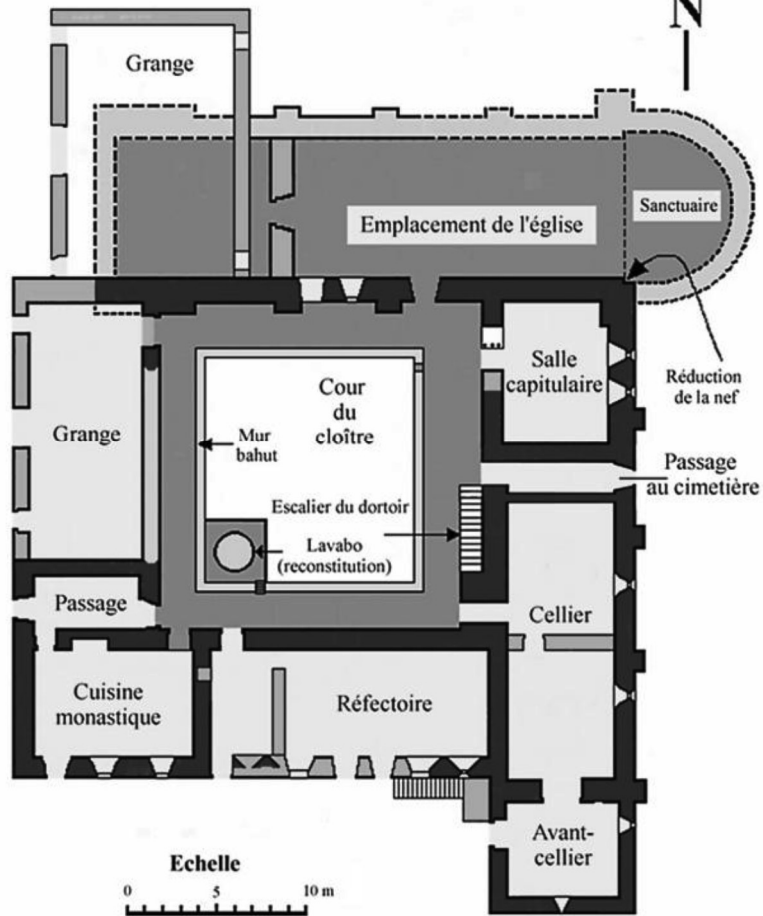
Le frère Charles Frémon (1611-1689), responsable des novices à Grandmont puis visiteur de l'Ordre, voulut revenir à la règle primitive inspirée par Saint Etienne. Nommé supérieur de la réforme en 1643, il installa à Thiers le premier monastère réformé.

Il rédigea des statuts où la pauvreté des frères était stricte. Sous le nom d'*Étroite Observance*, cette réforme après la mort de Charles Frémon ne concerna que 8 prieurés sur 39, avec seulement une quarantaine de frères.

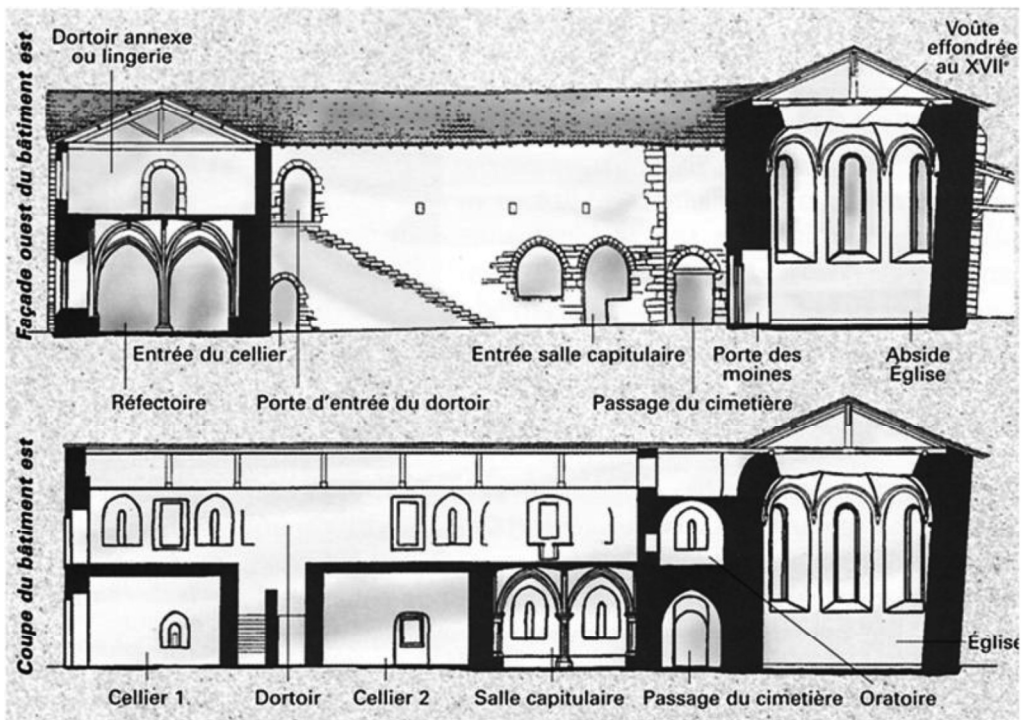
### *Architecture grandmontaine*

La maison grandmontaine ou *celle* est construite selon une architecture originale, simple et dépouillée. Le plan des celles grandmontaines fut sans doute calqué sur celui de l'ermitage de Muret, dont l'église fut consacrée par l'évêque de Limoges le 10 septembre 1112. Sur les 152 celles de l'ordre de Grandmont qui avaient été fondées, seules une vingtaine subsiste en présentant des restes intéressants et représentatifs de cette architecture monastique originale.

Plan du rez-de-chaussée



Bronzeaux (Haute Vienne)



## ***L'ordre de Grandmont au XVIII<sup>e</sup> s.***

Les Grandmontains étaient divisés en deux branches : une branche réformée marginale, avec *l'Étroite Observance*, voulue par Charles Frémon, avec un retour à la règle primitive ;

Et une branche non réformée, *l'Ancienne Observance*, dont la règle primitive avait été plusieurs fois mitigée pour être quasiment abandonnée en 1317. Elle était la plus nombreuse en prieurés et en frères et détenait l'abbaye chef d'Ordre à Grandmont.

### ***La destruction de l'ordre de Grandmont***

- Les responsables sont d'abord les Grandmontains eux-mêmes dont la conduite fut loin d'être irréprochable, en particulier *dom Razat*, procureur général de l'Ordre, qui s'employa par cupidité et vengeance vis-à-vis de son abbé, *Xavier Mondain de la Maison Rouge*, à dénoncer Grandmont à la Commission des Réguliers dans une lettre du 23 décembre 1766 où il déclarait sans vergogne : « *Je crois que ce serait un véritable bien que cet ordre-là fut supprimé...* ».

En outre, dom Razat devint l'espion de Loménie de Brienne en le renseignant régulièrement sur les intentions de l'abbé de Grandmont.

- Le roi Louis XV, en créant la Commission des Réguliers en 1766 pour réformer les Ordres monastiques sans l'accord du pape.

Lors de l'assemblée du clergé de France en 1765, l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne s'inquiéta du relâchement du clergé régulier et du manque d'autorité des supérieurs. Ainsi de nombreux procès entre moines et leur hiérarchie se plaidaient devant les parlements. Mais, contrairement à l'attente du clergé de France, Louis XV créa en 1766 sa propre Commission pour réformer les ordres monastiques. Cette commission fut composée de 5 conseillers laïcs et 5 archevêques avec

pour président l'archevêque de Reims, de La Roche Aymon, et pour rapporteur... Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse !

### ***Loménie de Brienne (1727-1794)***

Comme rapporteur à la Commission, il employa son zèle et sa duplicité à détruire l'ordre de Grandmont pour satisfaire les intérêts de son ami l'évêque de Limoges, Louis-Charles du Plessis d'Argentré (1723-1808). Une machination bien orchestrée pour détruire Grandmont ! Ainsi en 1768, De Brienne obtint du Roi un arrêt sommant Grandmont de réunir un Chapitre général pour se réformer, mais seule l'Ancienne Observance était concernée, l'Étroite Observance étant exclue. Loménie de Brienne vint en personne à Grandmont le 27 septembre 1768 avec des instructions secrètes comme celles de faire revenir l'Ordre à sa règle primitive et en attendant de ne plus recevoir de novices. Évêque de Limoges depuis 1758, Louis-Charles du Plessis d'Argentré (1723-1808) eut à faire face à d'énormes besoins d'argent pour la construction de son nouveau palais épiscopal. Avec l'accord de la Commission des Réguliers il demanda au pape Clément XIV l'union de Grandmont à son diocèse.

### ***Le pape Clément XIV (1705-1774)***

Le cardinal Ganganelli fut élu pape le 18 mai 1769. Clément XIV, désireux de satisfaire Louis XV, répondit favorablement à la demande de l'évêque de Limoges pour l'union de Grandmont à son diocèse par une bulle datée du 6 août 1772, mais qui ne deviendra effective qu'après la mort de son abbé. En « récompense », Louis XV lui restitua le Comtat Venaissin, le 25 avril 1774. Comme ambassadeur du Roi auprès du Saint Siège, le cardinal de Bernis joua un rôle déterminant. Il s'employa à convaincre le pape du bon usage que ferait l'évêque de Limoges des revenus de Grandmont, en omettant de préciser qu'une partie importante serait utilisée pour rem-

bourser les dettes contractées pour construire son palais épiscopal... En effet, Limoges fut doté d'un palais épiscopal grandiose, avec de magnifiques jardins, dignes d'un grand seigneur du royaume. Un luxe ostentatoire dans un diocèse pauvre...

### *La bulle de suppression de l'Ordre...*

Après avoir tergiversé et sans doute mal renseigné par l'archevêque de Bourges, le pape Clément XIV, prononça, par une bulle du 6 août 1772, la suppression de l'Ordre de Grandmont et l'union de l'abbaye au diocèse de Limoges.

### *Louis XVI et la fin de Grandmont*

Après l'avènement du nouveau roi, l'affaire de Grandmont reprit en novembre 1778. En juin 1781, l'Official de Bourges rendit un décret d'union définitif de Grandmont au diocèse de Limoges. Louis XVI confirma cette décision en mars 1782. Mais l'évêque de Limoges dut attendre la mort de l'abbé de Grandmont, survenue le 11 avril 1787, pour entrer en possession de son bien...

L'abbé de Grandmont avait mené une lutte désespérée jusqu'à sa mort. Par des moyens de droit, il s'était opposé à l'application de la bulle du pape. Malgré les décisions favorables du Parlement de Paris en faveur de Grandmont, le Conseil du roi cassa chacun des arrêts et Louis XVI finit par rendre définitive la bulle de Clément XIV par lettres patentes, enregistrée le 20 juillet 1784.

Sitôt après la mort de l'abbé, ce fut la curée. L'évêque de Limoges envoya ses sbires pour récupérer son bien. Les deux derniers grandmontains présents firent de la résistance. Avec l'appui de Loménie de Brienne, devenu enfin ministre de Louis XVI, l'évêque de Limoges les fit expulser en novembre 1788. Il dispersa le trésor de l'abbaye de Grandmont le 24 juillet 1789 et commença la destruction des bâtiments par la vente des toitures de plomb pour

30.000 livres. Comme le soulignèrent les officiers municipaux le 2 janvier 1791, « ...*cette belle et riche abbaye n'offre plus que des ruines, et des hordes de barbares ne l'auraient pas réduite à un état plus déplorable et plus triste !* »

En 1817, un entrepreneur, M.Binet, se vit proposer d'utiliser « *la pierre de taille provenant des carrières (sic) de Grandmont* » pour construire la nouvelle prison de Limoges. Après le « *dépeçage* » de l'abbaye par l'évêque de Limoges, les ruines des bâtiments servirent de carrière de pierres en 1823. Mais les habitants du village de Grandmont récupérèrent quelques pierres de l'abbaye pour édifier une chapelle, qui fut inaugurée le 18 juin 1825, en présence du dernier grandmontain.

### ***Une malédiction des Grandmontains ?***

Peut-être, comme l'avait annoncée en août 1536, Charles Cadumpnat, le chantre de l'abbaye de Grandmont : « *Des maîtres étrangers ne cessent de dévorer tous nos biens sous nos propres yeux. Malheur ! Et encore malheur ! Quand le grand arbre sera renversé (l'ordre de Grandmont), sa chute sera suivie de beaucoup de ruines, de tribulations et de désolation...* ». Seraient-ce les faits suivants ?

- 10 mai 1774 : Mort prématurée du roi Louis XV, atteint de petite vérole ;
- 22 septembre 1774 : Mort du pape Clément XIV, sans doute empoisonné ;
- 13 février 1790 : Suppression des ordres religieux ;
- 12 juillet 1790 : Constitution civile du Clergé ;
- 27 novembre 1790 : Obligation aux membres du Clergé de prêter serment ;
- 1791 : Exil de l'évêque de Limoges à Münster (Allemagne), où il mourut en 1808 ;
- 21 janvier 1793 : Exécution du roi Louis XVI...

## ***Bibliographie***

Ouvrages de M. Gilles Bresson sur Grandmont :

- *Monastères de Grandmont. Guide d'histoire et de visite.* Éd. D'Orbestier. 2000.
- *La malédiction des Grandmontains.* Éd. D'Orbestier 2002.



